

LC COMPANY Takumiya rappelle Peluche Cochon Bubble Tea Kawai



- Noms des modèles ou références concernés : **Peluche Cochon Bubble Tea Kawai** – Lapin, Licorne, Grenouille, Tigre
- Marque : **Sans marque**
- Lot **Tous les lots**
- Conditionnements : **Peluche vendue à l'unité, conditionnée dans un sachet plastique**
- Date début/fin de commercialisation : **du 23/08/2025 au 15/10/2026**
- Informations complémentaires : **Peluche souple et rembourrée représentant un cochon tenant un bubble tea. Référence d'identification relevée sur l'échantillon contrôlé (QR code) : 20250825JY003-FC**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Takumiya – Vente en ligne sur takumiya.fr**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Produit non conforme et dangereux : détachement possible des yeux et ouverture des coutures donnant accès au rembourrage. Risque d'ingestion de petits éléments.**
- Risques encourus par le consommateur : **Étouffement**
Suffocation
- Description complémentaire du risque : **Les yeux de la peluche peuvent se détacher lors d'une traction. Les coutures des pattes peuvent également céder et rendre accessible le rembourrage fibreux. Ces défauts présentent un risque d'ingestion de petits éléments, particulièrement pour les jeunes enfants.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0622546274**
- Informations complémentaires publiques : **Les consommateurs ayant acheté cette peluche sont invités à cesser immédiatement son utilisation et à contacter le service client de Takumiya afin d'obtenir les modalités de remboursement. Copier**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre